



CAMPING AU PORT-PUNAY ★★★★★

Les Boucholeurs - 17340 CHATELAILLON-PLAGE - Tél. +33 (0)5 17 81 00 00 - Fax +33 (0)5 46 56 86 44 - FRANCE
Site : <http://www.camping-port-punay.com> - Email : contact@camping-port-punay.com

Contrat de réservation emplacement nu

Nom :
Prénom : Né(e) le : ... / ... / ...
Adresse :

Numéro de client :

Code postal/Ville : Pays :

Tél : E-mail :

Nombre de personnes : (6 personnes maximum)

Nom / Prénom / date de naissance des accompagnants

2 Nom : Prénom : Né(e) le : ... / ... / ...
3 Nom : Prénom : Né(e) le : ... / ... / ...
4 Nom : Prénom : Né(e) le : ... / ... / ...
5 Nom : Prénom : Né(e) le : ... / ... / ...
6 Nom : Prénom : Né(e) le : ... / ... / ...

La Direction se réserve le droit d'annuler la réservation le jour d'arrivée si les occupants ne sont pas ceux mentionnées ci-dessus. Documents à fournir à votre arrivée : pièce d'identité pour chaque résident (carte d'identité, passeport, livret de famille...).

Immatriculation de votre véhicule : Marque :

Comment avez-vous connu notre camping :

Arrivée (après 14h00) le/...../2019 Départ (avant 12h00) le/...../2019

Une fois l'occupation maximale (6 personnes) atteinte, aucune personne supplémentaire (visiteur ou locataire) ne sera acceptée sur le terrain de camping.

Emplacement standard
 Emplacement grand confort
 Caravane dimensions x
 Tente dimensions x
 Caravane pliante dimensions x
 Camping-car dimensions x
 Voiture supplémentaire
 Animal (1ère et 2ème catégorie non acceptées)
 Electricité 10 amp
 Location frigo (selon disponibilité) ... x8,00€/jour + caution 150,00€ (demandée à l'arrivée)
Demandes particulières :

ACOMPTÉ :

25% du montant total de la réservation €
Frais de réservation (non déductibles de la facture) + 20,00 €
 Assurance annulation à 4% du montant total du séjour €
Total de votre acompte / Somme à joindre avec la réservation €

MOYEN DE PAIEMENT :

Chèque bancaire Chèques Vacances Virement bancaire : IBAN : FR76 1551 9390 7200 0208 9740 244 - BIC : CMCIFR2A
 CB (Visa/Euro-Mastercard) N° carte Date d'exp ... / ... Cryptogramme

Je déclare être majeur, avoir pris connaissance des tarifs, conditions générales de vente et extraits du règlement intérieur et m'engage à les accepter et les respecter.

Date : Signature : Signature Direction Au Camping Port-Punay :

dans le cas d'une réservation par internet, votre signature ici n'est pas nécessaire.
Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : MEDICYS, 73 boulevard de Clichy 75009 - PARIS - 01 49 70 15 93 - contact@medicys.fr

Conditions Générales de location d'un emplacement ou d'une résidence

Règlement intérieur

Ceci est un extrait du Règlement. A votre arrivée vous devez prendre connaissance de son contenu complet affiché à la réception.

Admission : Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Visiteurs : Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquiescer une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping (hors piscine). Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et à la réception. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping. Le gestionnaire du terrain de camping ou son représentant est en droit de refuser un/des visiteur(s) dans le cas où l'occupation maximale est atteinte du modèle de locatif en question ou de l'emplacement nu.

Animaux : Interdits dans le cas de la location d'un mobil-home ou lodge y compris ceux d'éventuels visiteurs / personnes supplémentaires. Dans le cas de la location d'un emplacement nu, ils ne sont admis qu'après accord du responsable ou de son représentant sur présentation du carnet de santé exigé par les services de santé (chiens de 1ère et 2ème catégorie non acceptés). Ils doivent être tenus en laisse en permanence et rester sous la surveillance constante de leurs maîtres. Ils ne peuvent en aucun cas être laissés seuls (éviter les aboiements). Leurs propriétaires veilleront tout particulièrement à empêcher ou à nettoyer les éventuelles "souillures". Les besoins se font à l'extérieur du camping. L'accès aux sanitaires, piscine, terrain de jeux et commerces leur est interdit par mesure d'hygiène.

Circulation et stationnement des véhicules : A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h. La circulation est interdite entre 22 heures et 7 heures. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping et ne doit pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Installation : Le véhicule, la tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Ils ne peuvent être déplacés sans autorisation sur un autre emplacement. L'attribution du numéro d'emplacement est du strict domaine de la direction de l'établissement. Il est interdit d'installer une tente, auvent ou autre délimitation sur les emplacements des hébergements locatifs.

Sécurité : Incendie : Les feux ouverts à même le sol (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les barbecues peuvent être autorisés sous réserve d'interdiction Préfectorale et des conditions climatiques. Un barbecue collectif est mis à disposition de la clientèle au centre du terrain. Cependant, toute forme de barbecue est interdite sur les emplacements locatifs.

Tenue et aspect des installations : Les "caravaniers" doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet ou dans le bloc sanitaires. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les containers situés dans le local poubelles en respectant le tri sélectif. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol, ni d'accrocher de fils à linge.

Enfants : Les enfants doivent être accompagnés en permanence d'un adulte dans toutes les installations collectives du camping (piscine, sanitaires, aire de jeux, snack-bar).

Piscine : L'accès de la piscine est réservé aux seuls résidents du camping. Les visiteurs, ayant acquitté ou non la redevance, ne sont pas admis à la piscine.

Jeux : Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations et/ou des plantations.

Silence : Chaque client est tenu de respecter le silence entre 23h et 7 heures.

Mineurs : Pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants de moins de 18 ans ne sont admis dans l'établissement qu'à la condition d'être accompagnés de leurs parents

Réservation :

Toute demande de location implique la connaissance de la description des objets et du tarif ainsi que l'acceptation du règlement intérieur du camping et des conditions de location ci-dessous. Chaque location étant personnelle, elle ne peut être rétrocédée. L'offre de location faite ici, est effectuée en fonction des disponibilités à la date de l'expédition. Elle n'engage pas autrement la direction. La demande de réservation ci-jointe doit être dûment remplie et rempliée au plus vite, et être accompagnée de l'acompte et des frais de réservation non déductibles du séjour. La réservation ne devient effective qu'après accord écrit de la direction et à réception de l'acompte de 25% pour un emplacement nu et 30% pour un location. Elle vous sera retournée acceptée et accompagnée de votre contrat. Ces deux pièces doivent obligatoirement nous être présentées à l'arrivée. La responsabilité civile des locataires doit être couverte par une assurance responsabilité civile (assurance privée).

Arrivée et Départ :

	Arrivée	Emplacement nu	Mobil/home/Lodge
	après 14h00	après 14h00	après 16h00
Départ	avant 12h00	avant 12h00	avant 10h00

A l'arrivée sur place, le camping est en droit d'annuler la réservation et de refuser l'accès aux personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur aux contraintes d'occupation (nombre de personnes et âges) de la location louée ou supérieur au nombre maximal autorisé sur l'emplacement loué (6). Aucun remboursement des sommes perçues ne sera fait.

Passé zohoo, aucun arrivée ne sera possible. Il en sera de la responsabilité du client de trouver un hébergement alternatif pour la nuit. Pour les locations, l'heure de départ (avant zohoo) doit être confirmée au plus tard la veille à la réception (même si le séjour est réglé d'avance). Tout retard entraîne une redevance supplémentaire. Pour les emplacements nus une journée supplémentaire est facturée pour tout départ après 12h00.

Mode de paiement : Pour rappel, les réservations sont faites suivant les tarifs en vigueur, moyennant un acompte :

- De 25% du séjour + 20€ de frais de réservation pour les emplacements nus. Le règlement du solde se fait ensuite une fois sur place, la veille du départ.
- De 30% du séjour + 20€ de frais de réservation pour les locations. Le règlement du solde se fait ensuite à 30 jours avant l'arrivée prévue, sans relance. Sans réception du solde à 30 jours avant la date d'arrivée la réservation sera automatiquement annulée et l'acompte versé ne sera pas remboursé.

Le règlement de l'acompte dans les deux cas peut se faire par chèque, virement bancaire (international) et carte bancaire. Pour le règlement du solde dans le cas d'un emplacement nu il est possible de régler également en espèces. Pour les locations, le séjour doit être soldé 30 jours avant la date d'arrivée prévue, sans relance. En effectuant une réservation 30 jours avant la date du début de séjour, l'intégralité du séjour devra être versée.

Annulation : En cas d'annulation les sommes versées resteront acquises à la Direction. Dans tous les cas, le montant de l'acompte et des frais de réservation ne sera pas remboursé.

Annulation le jour d'arrivée : LES EMPLACEMENTS RESERVES SERONT GARDES 24 HEURES. Passé ce délai (sauf information écrite ou motif exceptionnel), ils cessent d'être retenus et les versements restent acquis au camping.

Départs anticipés :

- Location : en cas de départ anticipé dans le cas d'une location, il n'y a aucune restitution de sommes perçues. La Direction est libre de réoccuper une installation libérée par un locataire.
- Emplacement nu : Il en est de même pour les emplacements nus. Le montant des sommes versées au Camping reste acquis et les frais de réservation ne seront pas remboursés. Le gestionnaire ou son représentant sont en droit de facturer jusqu'à la date de départ initialement convenue sur le contrat de réservation.

Dépôt de garantie & état des lieux : Pour les locatifs, un dépôt de garantie, en deux chèques non encaissés (ou bien en espèces ou empreinte carte bancaire) d'un montant total de 320€ sera exigé avant l'installation afin de garantir les éventuelles pertes, casses, dommages (250€) ainsi que le parfait état de propriété des locatifs (70€). Le dépôt de garantie sera restitué au moment du départ, en fonction de l'inventaire et de l'état de propriété. Les états des lieux se font sur rendez-vous entre 8h00 et 20h00. Il est conseillé de prendre ce rendez-vous le plus tôt possible avant votre départ. Les personnes n'ayant pas pris rendez-vous se verront attribuer une heure qu'elles devront respecter. Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé selon les prix figurants sur l'inventaire. Pour conserver une homogénéité des inventaires, nous vous demandons de ne pas acheter de matériel à l'extérieur. ATTENTION : si le départ est fait en dehors des heures prévues la caution sera renouée sous huitaine par courrier. La prestation du nettoyage final (70€) n'inclut pas le nettoyage de la vaisselle ni le ramassage des ordures ménagères. La prestation ménage doit impérativement être demandée à la réservation, ou au plus tard le jour de l'arrivée. En aucun cas ceci pourra être pris en compte le dernier jour du séjour.

Les personnes en supplément de celles prévues au contrat, comme les personnes "visiteurs" seront admises après accord de la direction et sous la responsabilité du locataire principal. Ceci à tout moment dans la limite de capacité du camping, de l'emplacement nu (6) et de la location (en fonction du modèle). Une fois cette capacité atteinte, toute personne en supplément se verra refuser l'accès au terrain de camping par la direction. Une fois admises, les personnes en supplément doivent en tous points respecter les règlements du camping. Elles devront, dès l'entrée, déclarer leur identité, s'acquitter d'une redevance "personne supplémentaire" ou "visiteur" et laisser leur véhicule sur le parking extérieur.

Toute réservation implique l'acceptation de l'ensemble des conditions générales de location ainsi que le Règlement intérieur. Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélatrice du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

RGPD : charte de protection des données personnelles disponible sur www.camping-port-punay.com

Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : MEDICYS, 73 boulevard de Clichy 75009 - PARIS 01 49 70 15 93 - contact@medicys.fr